

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 570

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 71 de Mme Louwagie

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« concédé »,

insérer les mots :

« , sur l'année 2020, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« sur l'année 2020 »,

les mots :

« , lorsque ceux-ci sont situés dans un périmètre inclus dans un programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à soutenir plus particulièrement les entreprises, situées dans un périmètre inclus dans un PNRQAD, affectées par les fermetures administratives liées à l'état d'urgence sanitaire.